

à la main un filet. Il est été facile de reconnaître à ces deux emblèmes la barque de St. Pierre, mais pour expliquer plus clairement l'allusion, on avait placé sous la barque un homme qui s'efforçait de la renverser. Et cet homme représentait Bismarck. »

Robin à Viterbe, ville des Etats de l'Eglise, les secrétaires de l'endroit ont profité de la licence actuelle pour profaner de la manière la plus indigne le sanctuaire dédié par les viterbais à Notre-Dame des Gradi.

Après en avoir expulsé les dominicains qui le desservaient, ils s'y sont introduits en compagnie de femmes, y ont célébré un banquet à la suite duquel une malheureuse prostituée est montée à l'autel et a servi aux convives du pain et du vin, en parodiant la distribution de la Sainte-Eucharistie; en même temps un des convives déblâtrait du haut de la chaire d'horribles blasphèmes contre les mystères augustes de notre foi. Le conservateur des hypothèques et le caissier de la junte liquidatrice ont pris part à cette profanation satanique. La *Voce della Verità* qui, la première, a publié ces détails, en soutient l'authenticité contre les dénégations gratuites de l'officieux *Opinione*.

Après cela, il n'y a plus qu'à attendre la justice de Dieu, car si on livrait les profanateurs à la justice italienne, elle les renverrait absous, témoin le misérable qui, en novembre dernier, renversa d'un coup de bâton le Saint-Sacrement exposé selon le rite des Quarante-Heures dans la cathédrale de Turin, et qui, le 5 courant, a été acquitté par le tribunal auquel les fidèles eux-mêmes l'avaient livré. Le tribunal l'a déclaré *innocent*, mais au lieu de le faire enfermer, au moins comme fou, il l'a remis en liberté!

A cette effroyable licence du mal, je dois opposer la rigueur dont sont victimes ceux qui s'efforcent de le réparer. Vos lecteurs savent déjà que, sous prétexte d'entreprendre au Colysée des fouilles déjà entreprises et abandonnées comme inutiles par les impérialistes de 1810, nos révolutionnaires ont abattu le signe de la rédemption que s'élevait au milieu de l'arène et détruit les statues du Chemin de la Croix disposés à l'entour. En vain les catholiques de Rome ont-ils protesté contre ce vandalisme, en vain ont-ils voulu organiser des pèlerinages de réparation au Colysée, la pioche révolutionnaire ne s'est pas arrêtée devant les protestations, les pèlerins ont été dispersés par les agents de la questure; Mme la comtesse de Saint-lein, coupable d'avoir organisé le pèlerinage, a été arrêtée, conduite comme un malfaiteur aux bureaux de la questure et menacée d'être expulsée du territoire italien si elle persistait dans sa résolution... de drier et de pleurer sur l'arène des martyrs! Cela se passait vendredi dernier, à la veille de l'ouverture du carnaval. Or, un instant après l'arrestation de l'intéressée comtesse, M. Loysen père, actuellement à Rome, faisait son apparition au Colysée et y prêchait en toute liberté pardevant sa dame et une dizaine de *viens* sur « les inconvenients du célibat ecclésiastique. »

C'était digne du carnaval ! Pour réparer ces scandales autant qu'il est en elle, la société romaine des intérêts catholiques a fait célébrer aujourd'hui dans l'église de Ste-Marie de la Paix (centre de toutes les associations du Sacré-Cœur) une cérémonie expiatoire. La relique de la vraie Croix y a été exposée depuis 3 h. du matin jusqu'au soir. Une messe solennelle a été célébrée à 11 heures; vers 3 h. de l'après-midi a eu lieu le chemin de la Croix précédé d'une exhortation analogue à la circonstance et suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. L'église n'a pas désempli de toute la journée.

Au demeurant les scandales signalés plus haut n'ont rien d'étonnant sous le régime italien; ils en sont la conséquence naturelle et ils annoncent pour l'Italie une ère de terreur et de sang. Le gouvernement est le premier à opprimer l'église, le premier à saisir toutes les occasions pour exercer contre elle sa haine. Ainsi la chambre discute depuis huit jours un projet de loi qui tend à opérer par voie d'annexion sur les biens immeubles des *exeres pies*, de la même manière qu'on a opéré sur les pro-

priétés ecclésiastiques. Cette loi paraît ne concerner que la circulation du papier-monnaie, chose capitale en ce pays-ci où toute la monnaie est devenu papier. Six banques seraient autorisées à émettre pour le compte du gouvernement le papier à cours forcé, émis jusqu'ici par la seule Banque nationale. Le chiffre de l'émission s'élèverait à un milliard et les six banques en seraient solidairement responsables. En même temps d'autres banques anonymes seraient autorisées à émettre, jusqu'à concurrence d'un demi-milliard, du papier à cours légal mais non forcé, de sorte que, indépendamment de l'agio déjà existant au taux de 17 0/0 entre l'or et le papier, il y aurait un nouvel agio entre le papier à cours forcé et celui à cours purement légal: premier inconvenant.

Il s'agirait ensuite de créer un fonds d'amortissement du papier-monnaie moyennant la conversion ou *incamération* (mots aussi barbares que la chose) des biens immeubles des *Exeres pies*, c'est-à-dire des biens des hôpitaux, des orphelins, des maisons de refuge, en un mot, de ces innombrables institutions de charité qui faisaient de la Cité pontificale la ville de la bienfaisance et du dévouement par excellence. L'expédition de l'incamération n'aboutirait qu'à un cercle vicieux, car le gouvernement devrait payer les revenus des biens qu'il incamérait, et comme le budget présente un déficit progressif depuis quatorze ans, ce déficit s'élèverait en peu de temps, par l'addition des revenus vendus, à un milliard; l'amortissement du papier-monnaie resterait toujours à l'état de projet, et les biens immeubles des institutions de bienfaisance seraient disparus dans ce tonneau percé des Danaïdes qui s'appelle par manière de contre-sens *Tésor italien*.

On en viendrait alors à l'annexion des propriétés privées, au communisme. Le gouvernement italien est l'image vivante de ce monstre dépeint par Dante :

Che dopo il posto ha più fame che pria.
(Qui n'a jamais si faim qu'après avoir mangé.)

Et si quelque chose peut nous consoler de ce sombre avenir, c'est sans doute l'insupportable charité des fidèles envers leur Père dépeuplé et captif. Par l'entremise de leur digne évêque actuellement à Rome, S. G. Mgr Dumout, les catholiques du diocèse de Tournai viennent d'offrir au Souverain Pontife la somme de soixante-dix mille francs, à titre d'obole de leur amour filial. A la vérité ce n'est qu'une obole auprès des millions que le gouvernement italien s'apprête à annexer... mais cette obole produira des fruits qui seront la confusion et le chatiment des spoliateurs. — V.

ROUBAIX - TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil municipal de Roubaix

Session ordinaire de février
Séance du 18 février 1874

Sont présents: J. Deregnaucourt, maire, Deleporte-Bayart, A. Famechon, Achille Scrépel, Edouard Delattre, adjoints; Louis Watine, Ch. Junker, Ch. Daudet, A. Hindré, Henri Parent, Pierre Flipo, Louis Barbotin, Scrépel-Roussel, Henri Scrépel, Moïse Rogier, Paulin Richard, Delcourt-Thiers, Godfroy, A. Talon, Augustin Morel, Charles Roussel, J.-B. Delplanque, Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, A. Barbeaux, Léon Foveau, L. Wilton.

Sont absents: Joseph Quint, absent; Labbe Copin, en voyage; Désiré Sival, en voyage; C. Castel, empêché; C. Dascal, empêché; Dellebecq-Desfontaines, indisposé; Carrette-Pennel, indisposé; B. Cologne, empêché.

Le Conseil, Procède à l'élection de son secrétaire. M. Junker, élu, prend place au bureau; Entend lecture des procès-verbaux

serai profondément reconnaissant.

— Monsieur Germont, répondit l'abbé Hubert, vos paroles me donnent une grande joie, c'était pour moi un profond chagrin de voir une charmante enfant comme votre Suzanne, ignorante des vérités fondamentales de notre divine religion. A peine si elle connaît Dieu, la chère petite! elle est baptisée et ne sait pas ce que c'est que le baptême: bientôt elle sera en âge de faire sa première communion.

« Vous pouvez vous reprocher de l'avoir trop gâtée, c'est vrai; mais elle est intelligente et douce, envoyez-la moi tous les jours; il est grand temps d'ouvrir sa jeune âme à la foi, à l'espérance et à la charité. »

A partir de ce jour, l'enfant était devenue la petite brebis chérie du bon pasteur. D'abord elle avait fait quelques difficultés pour plier son esprit indépendant et fier aux leçons du saint prêtre, mais le curé s'était adjoint une aide puissante: Renée de Vêrigny, du même âge que Suzanne, devait faire en même temps qu'elle sa première communion. L'abbé Hubert réunit les deux enfants pour les instruire ensemble, et bientôt leur vive émulation, leur sagesse, leur obéissance et leur piété comblèrent de joie le vaillant, qui sentait l'âge diminuer ses forces, et qui rêvait de paraître entre ses deux anges au jour suprême du jugement.

Une étroite amitié unit les deux petites filles, malgré les répugnances de M. Germont: car, si bien reçu qu'il eût toujours été au château, il s'était refusé à une liaison suivie, et il voyait presque avec chagrin l'intimité que l'âge et les

des séances des 11 et 26 décembre dernier et en vote l'adoption sans discussion;

Entend lecture du procès-verbal de la séance du 27 décembre; en adopte la rédaction avec adjonction d'observation présentées par MM. Toulemonde-Nollet, Motte-Bossut, Moïse Rogier et Charles Roussel;

M. J. Deregnaucourt prend la parole et dit ce qui suit:

« Messieurs, Par décret inséré au *Journal officiel* du 16 courant, Monsieur le Président de la République a nommé les membres de l'administration municipale de Roubaix, appelés à nous remplacer.

« Avant de vous donner lecture de ce décret, Messieurs les adjoints et moi avons à vous remercier de l'aide que vous avez apportée à notre administration par votre concours intelligent et dévoué.

« Nous avons toujours évité avec le plus grand soin de mêler la politique aux affaires administratives; notre seule préoccupation a été de veiller aux intérêts de notre chère cité.

« Le budget de la ville est en équilibre; les dettes sont diminuées par le fonctionnement régulier de l'amortissement; nous avons obtenu de l'Etat un subside de 47,000 francs pour la construction d'écoles nouvelles dont vous avez voté la dépense.

« Nous avons poursuivi incessamment la rentrée des 250 mille francs promis par le gouvernement pour l'acquit des dommages causés par l'armée de 1867 et M. le Préfet Séguier nous a donné communication d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, qui promet l'inscription de cette somme au budget de l'Etat pour 1875.

« Quelques affaires litigieuses sont pendantes devant les tribunaux; nous espérons qu'elles recevront une solution favorable aux intérêts de la ville.

« Il est inutile de relater ici les travaux qui ont été exécutés pendant notre administration; mais nous croyons devoir vous dire à quel point se trouvent ceux en cours d'exécution. Les écoles du Pile, de la rue de Soubise, ainsi que l'agrandissement des écoles de l'Hommelet et de Blanchemaille seront terminés cette année. L'école provisoire de la rue des fabricants est prête à recevoir son mobilier.

« Le comblement de la partie du canal comprise entre le pont de l'Union et le Galon d'Eau sera résolu prochainement.

« Divers projets sont à l'étude; nous aurions été sous peu en mesure de vous présenter celui des tramways et des magasins généraux, ainsi que des améliorations importantes dans la voirie.

« D'autres projets moins avancés ont un caractère d'utilité publique incontestable; ce sont notamment: 1° les recherches faites en ce moment pour doter la ville d'une distribution d'eaux potables: à ce sujet nous avons la satisfaction de vous apprendre que MM. Gosselet, professeur de géologie à la faculté de Lille, et Orliet, qui ont bien voulu prêter à la ville le concours de leurs lumières et de leur science, nous ont adressé un rapport favorable concluant à la continuation des travaux de recherches; 2° la création de Halles et Marchés indispensables dans l'intérêt de notre population ouvrière si intéressante, création qui aurait certainement pour résultat l'abaissement du prix des denrées alimentaires; 3° l'établissement

d'écoles nouvelles, pour lesquelles les terrains ont été acquis et payés; 4° l'amélioration de notre régime d'égouts, devenue urgente pour l'assainissement de la ville; enfin le percement de larges voies, reliant les gares de chemins de fer avec le centre de la ville.

« Tels sont, Messieurs, les projets principaux en cours d'étude et d'exécution, que pourra poursuivre l'administration qui va nous remplacer.

« Le personnel administratif, à part quelques éliminations dont vous connaissez les motifs et l'adjonction de quelques employés, dont le service est indispensable, reste tel que nous l'avons trouvé.

« Dans tous nos actes, nous avons eu pour unique règle l'intérêt public et le respect de la loi.

« Le gouvernement nous a relevés de fonctions que nous n'avons pas recherchées. Nous avons du moins la satisfaction de les avoir remplis avec zèle et intégrité, et d'avoir ainsi accompli notre devoir de citoyens.

« Voici maintenant la teneur du décret de M. le président de la République en date du 15 février dernier: « Roubaix.

« Sont nommés: Maire: M. Descat

(Constantin); adjoints: MM. Watine

et Delattre.

« Le conseil municipal est composé de

11 membres.

« Le conseil municipal est convoqué

pour la première fois le 18 février

1874.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

« Le conseil municipal est autorisé

à faire tous les actes qui sont

de son ressort.

Stellis. — Maire: M. Auguste-Alexandre Collette. — Adjoints: MM. Claude Guillemot; Eugène Delahaye.

Tourcoing. — Maire: M. Charles Rousset-Defontaine. — Adjoints: MM. Jules Leblan; Désiré Debuchy; Victor Dervaux-Wetzel.

Rien à signaler au sujet de ce décret. Les municipalités auxquelles il se rapporte ne subissent aucune modification.

Les demandes d'admission en 1874, à l'engagement conditionnel d'un an, devront être adressées aux préfets du 1er juillet au 31 août 1874.

Cette date est la même pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 56 de la loi du 27 juillet 1872, bacheliers ès-lettres, bacheliers ès-sciences, élèves des écoles spéciales, etc., pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi et pour ceux qui, ayant été refusés par suite d'insuffisance physique, lorsqu'ils s'étaient antérieurement présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels par l'application de l'article 17 du décret du 1er décembre 1872.

Les examens prescrits par l'article 54 auront lieu du 15 au 30 septembre.

La mise en route des engagés conditionnels d'un an aura lieu le 5 novembre 1874.

Une question importante des congés d'acquit sur les livrets d'ouvriers vient d'être jugée dernièrement par la cour d'appel de Douai. Cet arrêt intéresse les patrons plus encore que les ouvriers, et nous appelons sur lui toute l'attention de nos lecteurs.

Le patron dont l'atelier a été abandonné par un ouvrier sans congé d'acquit est en droit de réclamer des dommages-intérêts, non-seulement contre cet ouvrier, mais aussi contre le nouveau patron qui l'a reçu chez lui sans s'assurer qu'il était libre de tout engagement.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 FÉVRIER. — Héloïse Desmerck, rue Sainte-Elisabeth. — Laure Voreux, rue Saint-Maurice. — Gustave Soens, rue Cugnot. — Jules Boucka-nooghe, à la Potnerie. — Julie Herman, rue de la Lys. — Lucien Wille, rue du Collège. — Jules Walmaet, rue des Filatures. — Alfred Simoons, rue d'Inker-mann.

Du 18. — Palmyre Voreux, au fort Mul-liez. — Marie Colpaert, rue Bernard. — Philomène Gérard, au Trichon. — Coralie Petitberghien, au Pile. — Clémence Haug-gedé, rue de Rohan. — Blanche Brulant, rue de l'Abattoir. — Honoré Mahieu, rue du Tilleul. — Céline Moulart, rue du Fontenoy. — Marie Houtekius, aux 3 Ponts.

MARIAGES DU 17 FÉVRIER. — César Lagaise, 28 ans, homme d'équipe, et Zélia Fauvarque, 19 ans, bobineuse. — Constantin Bahiels, 22 ans, tisserand, et Cécile Vankemoorters, 19 ans, tisserande.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 17 FÉVRIER. — Adolphe Heremans, 35 ans, dresseur, rue des Longues-Haies. — Prosper Vreux, 2 ans, rue de l'Alouette. — Emile Duprez, 5 mois, rue Sainte-Elisabeth. — Constance Bégué, 90 ans, ménagère, au Tilleul. — Duthoit, présenté sans vie, rue de la Promenade.

Du 18. — Bernadine Drogenbrood, 60 ans, ménagère, rue Bernard. — Julie Le-fevre, 8 ans, à l'Époule. — Irène Lecointe, 2 ans, Grand'Rue. — Jeanne Fromont, 1 an, rue de la Barbe d'Or. — Gustave Soens, 1 jour, rue Cugnot. — Augustine Florin, 1 an, à l'Époule. — Louise Meire, 3 mois, rue de la Redoute.

accompagnés de la nourrice de Renée, elles se rendaient dans les chaumières où la langueur et le désespoir retenaient prisonnières des créatures que Dieu semblait frapper injustement. Non-seulement leurs mains donnaient, mais leur cœur inspirait à leurs douces voix des paroles qui versaient le baume sur les blessures de l'âme.

La cloche de l'église avait sonné à toutes volées pour annoncer la touchante cérémonie; à l'heure où les deux enfants furent conviés au banquet divin, dans leurs blancs vêtements tout semblables, elles paraissaient deux petites saintes; on cherchait autour de leur front une auréole; elles étaient belles, charmantes, candides, mais elles ne se ressemblaient plus.

(A suivre).

Lettres de faire part POUR DÉCÈS ET OBITS

livrées en deux heures, avec avis gratuit dans le *Journal de Roubaix*, (grande et petite éditions). Imprimerie Alfred Reboux, rue Nain, 1 Roubaix.

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon.
noire en écrivant, blanche pour les plumes, à l'égalisation pour Nouvelle Encre violette noire ayant même sa main agée l'écriture. chez tous les papeteriers.
Dépôt à la Librairie Alfred Reboux.

l'exemple, au scandale; elle, pour laquelle j'aurais toujours vécu, sans autre pensée que son présent et son avenir, elle pourrait tomber aussi!... A cette idée, voyez-vous, je crois que je deviens fou... Oh! je vous en prie, aidez-moi, sauvez-la! développez en elle ces tendances religieuses qui font de la femme ce que je disais tout à l'heure: une héroïne de tous les instants, assez forte pour résister au courant qui l'entraîne, assez humble pour dédaigner les vaines gloires, assez grande pour viser plus haut que la terre, assez généreuse pour se sacrifier au devoir, assez pure pour se comprendre de l'amour que les joies permises et bénies. Oh! la foi, la foi! donnez-lui la foi, monsieur le curé, et nous la sauverons!

L'abbé avait laissé le notaire s'exprimer ainsi sans l'interrompre, il l'écoutait et en même temps il l'étudiait. Quoiqu'il connût peu le monde, il avait acquis une certaine perspicacité qui lui faisait deviner une partie de la vérité. Il était évident que M. Germont avait dû voir tomber une femme à ses côtés, pour en parler avec cette véhémence et cette douleur, pour s'en effrayer déjà au sujet d'une enfant de dix ans. Ce devait être le secret de cette vie désolée.

« En vérité, reprit-il vivement en essayant de sourire, je vous ai bien dit que par moment je crains de devenir fou;

Il ne faut point prévoir les malheurs d'aussi loin, n'est-ce pas? Suzanne est une enfant pour laquelle je m'alarme à tort, j'en suis sûr. C'est égal; faites-en une chrétienne, monsieur le curé, et je vous en